

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

16 octobre 2015

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 heures 30

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Péliissier	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Lapeyre	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jean-Claude Cappe	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marie-Pierre Cessat	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Paul Monteil	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sophie Puydebois	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Alain Gaillard	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Vanessa Laugeois	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Pierre Bouché	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Daniel Geneste	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Arliguie	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Patrick Duverger	<input type="checkbox"/>	Patrick Duverger	<input type="checkbox"/>

22 présents, 1 pouvoir  
23 voix exprimées sur 23

**Secrétaires de séance :** Corinne Ferland et Karine Martin

**Approbation du compte rendu de la réunion du 12 septembre 2015 :**

Unanimité

**Décisions du Maire depuis le 12 septembre 2015**

- Contrat de maintenance de l'ensemble des outils informatiques et du système téléphonique de la commune : entreprise Axians retenue pour un montant de 1 280 € HT
- Convention de prestation de services – atelier Dessin Peinture dans le temps d'activités périscolaires- : proposition de la société "Crayons, pinceaux et compagnie" retenue pour un montant de 32 € TTC pour 1 heure
- Convention de prestation de services – atelier Dessin Peinture : proposition de la société "Crayons, pinceaux et compagnie" retenue pour un montant de 65 € TTC pour 3 heures
- Convention de prestation de services – Animation en Anglais : proposition de Nathalie Sourzac retenue pour un montant de 35 € TTC par heure
- Convention de prestation de services – Animation en Anglais dans le temps d'activités périscolaires- : proposition de Nathalie Sourzac retenue pour un montant de 35 € TTC par heure

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1- FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze) : modification des statuts**

Présenté par André Laffaire, le syndicat devient un syndicat à la carte. L'adoption de nouveaux statuts permettra la mise en place d'un système d'information géographique pour la cartographie des réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public

Voté à l'unanimité

### **2- FDEE 19 – transfert de la compétence « éclairage public »**

La notion d'installation d'éclairage public s'entend par des installations permettant l'éclairage de la voirie et des espaces publics.

Dans le cas de ce transfert de compétence les installations d'éclairage existantes restent la propriété de la collectivité et sont mises à la disposition de la FDEE 19 pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

Daniel Geneste demande quelle incidence financière pour la commune? Comment et par qui la maintenance continuera à être réalisée? Quelle garantie et assurance de la conformité notamment dans les 2 dernières propositions et s'il y a un caractère important de travaux à réaliser au cas où il y aurait refus d'adhésion possible.

Monsieur le maire précise que le coût sera défini après l'audit et ensuite la commune acceptera ou pas d'adhérer.

Alain Gaillard demande qui va payer audit ? Il s'agit du Syndicat lui même.

La commune n'est pas obligée d'accepter tous les travaux demandés par la FDEE 19, la commune peut garder cette compétence MAIS elle devra, à ce moment, gérer tout, toute seule.

Voté à l'unanimité

### **3- FDEE 19- Transfert de la compétence « communications électroniques »**

Cette compétence comprend l'ensemble des travaux de génie civil, tranchées, remblaiement et réfection de chaussée, dispositifs avertisseurs, fourreaux, chambres de tirage et regards de branchement.

Corinne FERLAND demande s'il y a un transfert des recettes locatives. Il lui est répondu qu'a priori oui.

Voté à l'unanimité

### **4- FDEE 19- Transfert de la compétence « infrastructure de recharge pour véhicules électriques »**

La FDEE 19 souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicule électrique et hybrides rechargeables (IRVE) et ce au travers d'un schéma cohérent sur l'ensemble de son territoire.

Voté à l'unanimité

### **5- CABB – avis sur le projet de modification des statuts (Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive)**

**1-**

Daniel Geneste s'interroge dans la mesure où les élus communautaires ont pouvoir pour délibérer en conseil communautaire, quel est l'intérêt de délibérer en conseil municipal.

Monsieur le maire précise que cela permet à tous les élus d'être informés sur le fonctionnement de l'EPCI, cette délibération est à prendre comme une information.

Voté à l'unanimité

## **PERSONNEL**

### **6- Recrutement d'emplois saisonniers services techniques**

Il s'agit de créer un poste à temps complet qui avait été oublié sur la délibération de décembre 2014. L'explication est qu'en 2014 la commune était passée par le centre de gestion pour embaucher les personnes pour l'été . Pour 2015, il a été décidé de les embaucher en direct (moindre coût pour la commune) mais en copiant la délibération de l'année précédente ce poste supplémentaire a été oublié. Le trésorier refusait donc de payer ce jeune. Il s'agit donc d'une simple régularisation.

Voté à l'unanimité

### **7- Recrutement d'agents non titulaires de remplacement**

Il s'agit d'avoir une délibération cadre qui permette à Monsieur le Maire de recruter directement une personne pour remplacer un agent momentanément indisponible sans avoir à passer par le centre de gestion qui nous facture sur chaque fiche de paie 6% du montant du salaire.

Daniel Geneste demande si cela concerne tous les emplois de la commune , il lui est répondu par l'affirmative.

Voté à l'unanimité

## **FINANCES**

### **8- Frais scolaires 2014-2015 élèves de la commune de TURENNE**

Karine Martin informe du refus de la commune de TURENNE à sa participation aux frais de scolarité des enfants de TURENNE fréquentant l'école de COSNAC.

Depuis plusieurs années , la commune de TURENNE a décidé une participation aux frais de fournitures scolaires à une hauteur de 60,00 € par élève.

Cette délibération est prise pour accepter ces frais pour l'année scolaire 2014/2015.

Contre : Daniel Geneste, Patrick Duverger, Christine Arliguie par procuration, Michel Falzon, Ginette Valeille, Corinne Ferland, Sandrine Corblin, Marc Denysiak, Philippe Martin

Abstention Alain Gaillard

### **9- Décision modificative du budget : ajustement suite à attribution de subvention**

Suite à l'attribution de subventions du Département de la CORREZE qui sont :

11500 € d'amende de police pour le PAB  
10136 € pour l'accessibilité du PAB  
18180 € pour les travaux de voirie route de Champagnac  
2469 € pour le diagnostic de défense incendie  
3373 € pour l'école numérique

Il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires de la façon suivante :

En recettes d'investissement :

Augmentation de la ligne subvention des opérations concernées : PAB, travaux voirie, diagnostic sécurité incendie, matériel services jeunesse 2015

En dépenses d'investissement :

Augmentation des dépenses sur les opérations : travaux voirie et matériel informatique.

Ces ajustements doivent se faire chaque fois que cela est nécessaire sur l'exercice budgétaire suite aux conseils de Monsieur le Trésorier de Malemort.

Voté à l'unanimité

### **10- Régie Espace Municipal Adrien Teyssandier : modification article 5, mode de paiement**

Il s'agit de mettre en place un mode de paiement supplémentaire au profit des familles fréquentant l'Espace municipal Adrien Teyssandier. Il s'agit du prélèvement automatique. Les familles fourniront un RIB qui permettra aux services de la trésorerie d'effectuer le prélèvement.

Il s'agit donc par cette délibération de le rajouter dans les modes de paiement déjà existants sur la régie du Centre.

Cette délibération fait suite à une sollicitation de nombreuses familles pour régler leurs factures par prélèvement automatique.

Voté à l'unanimité

### **2- Travaux de voirie, route de Vèges, demande de subvention**

Le Conseil Départemental a revu le dispositif d'aides aux communes et met en place dès janvier 2016 un nouveau dispositif « voirie des communes et EPCI » qui permettra de mobiliser une subvention départementale annuelle sur la base d'une autorisation de programme annuelle.

Ce nouveau dispositif met donc fin aux dotations voirie 2014/2019. Pour ne pas léser des communes qui n'avaient pas atteint le taux de mobilisation maximum de 50% tel qu'il était défini sur la période 2014/2016, le Conseil départemental laisse la possibilité de les mobiliser dès 2015 (soit un total de 50% de la dotation voirie qui était prévue sur la période 2014/2019), la seule contrainte étant de déposer les dossiers de demande de subventions avant le 10 novembre 2015.

La commune de Cosnac avait une enveloppe mobilisable sur la période 2014/2019 d'un montant de 38 302€. Le taux de mobilisation maximum sur la période initialement prévue entre 2014/2016 était donc de 19 151€. A ce jour, nous n'avons mobilisé que 11 796€ de subventions, il reste donc 7 355€ maximum à mobiliser sur des projets déposés avant le 10/11/15.

Il est donc proposé de programmer les travaux de la route de Vège qui seront réalisés en 2 tranches afin de pouvoir faire passer la 1ère tranche dans la demande de subvention 2015.

Le devis se rapproche au maximum du montant nous permettant de mobiliser le restant de subvention mobilisable.

Voté à l'unanimité

Diverses questions:

Daniel Geneste demande quel est l'impact de la redevance incitative en 2016, quelle incidence pour la commune ?

Il lui est répondu que normalement 2016 devrait être l'année de comptabilisation pour une facturation en 2017 (à confirmer par le SIRTOM). Cette redevance pourra se répercuter soit sur une ligne budgétaire, soit sur les taxes foncières mais que de toute façon cette répercussion se fera sur le particulier comme c'est déjà le cas mais actuellement les redevances incitatives sont répercutées sur tout le syndicat.

Daniel Geneste demande ce qu'il en est de la relance du projet déviation Sud de Brive qui impacterait Cosnac (il a vu un article sur le journal local)

Monsieur le Maire précise, en tant que conseiller départemental, ne pas être au courant et émet un doute au vu des finances du département.

Monsieur le Maire précise que nous devons, tous, accuser réception électronique des convocations au Conseil Municipal.

Séance levée à 21h30